



MAIRIE DE NAJAC
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(Article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance : mercredi 28 janvier 2026, à 20 heures.

Président : M. Gilbert BLANC, Maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle		Suzanne DELERIS		
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice		Laurence MILLIAT		
LAROUSSINIE Mathieu				X
LE FLOCH Virginie		Pierre-Jean BARTHEYE		
MAZIERES Rémi				X
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude			X	
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance : Laurence MILLIAT et Jean Régis SOUVIGNET

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice).

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (*art. R 2121-9 du CGCT*) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- **1/2026 :** Vote des budgets primitifs 2026 : Budget principal Commune et budgets annexes de l'Assainissement, Camping, VVF Villages, Mergieux, Lotissement 1 et Lotissement 2,
- **2/2026 :** Vote du plafond de l'avance de trésorerie autorisée depuis le budget communal sur celui de l'assainissement,
- **3/2026 :** Plan de financement prévisionnel pour la rénovation thermique du bâtiment communal de Lapeyrade et de la salle des fêtes,
- **4/2026 :** Plan de financement prévisionnel pour la rénovation thermique du bâtiment communal de Lapeyrade,
- **5/2026 :** Plan de financement prévisionnel pour la rénovation thermique de la salle des fêtes,
- **6/2026 :** Modification du RIFSEEP,
- **7/2026 :** Subvention accordée par la Commune pour le transport scolaire pour l'année 2025-2026,

- **8/2026** : Participation aux frais de scolarité des enfants najacois en classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire),
- **9/2026** : Définition des tarifs des entrées de la Maison du Gouverneur,
- **10/2026** : Définition des tarifs de la boutique de la Maison du Gouverneur,
- **11/2026** : Tarifs des entrées de la piscine municipale à partir de 2026,
- **12/2026** : Approbation des rapports d'activités et de gestion de la SPL Ouest Aveyron Tourisme pour 2024.

Le point suivant a été retiré et non discuté lors de la séance :

- Biens soumis au Droit de Prémption Urbain.

Adoption des délibérations :

1/2026 : Vote des budgets primitifs 2026 : Budget principal Commune et budgets annexes de l'Assainissement, Camping, VVF Villages, Mergieux, Lotissement 1 et Lotissement 2

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Monsieur le Maire, Gilbert BLANC, présente la nécessité d'adopter l'ensemble des budgets primitif et annexes afin d'être en mesure de souscrire un prêt nécessaire au bon fonctionnement de la Commune en confortant notre trésorerie, la décision de souscription du prêt pour un montant de huit cent mille euros ayant été actée lors de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre dernier n'ayant pu être effective pour des problèmes de délais de mise en place.

Il précise que la prochaine équipe devra établir et voter un budget définitif, en y intégrant les résultats du budget 2025, avant le 30 avril 2026 et que le retard pris dans l'obtention de ce prêt a permis à la Commune de bénéficier de taux d'intérêts nettement plus avantageux sur un prêt de 25 ans auprès de la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire remercie les élus et Madame COUDERC, rédactrice en charge de la gestion financière de la Commune, pour l'effort consenti pour la rédaction de ces budgets primitif et annexes.

Ce budget primitif a été établi sur les mêmes bases que les budgets précédents à savoir la mise en valeur des logements communaux avec la recherche d'efficacité énergétique, amélioration de la vie collective et développement de la vie culturelle, préparation de l'avenir et soutien à la population et aux associations.

Madame Marion COUDERC présente les grands points de ce budget primitif en précisant qu'il a été établi sans que nous ayons connaissance des résultats de clôture du budget 2025 et de leurs affectations ainsi que des montants des dotations de l'état et du montant des produits locaux.

La trame du budget distribuée, avec notes descriptives, il y a 12 jours comporte des cases non renseignées de par l'absence de clôture N-1, la section de fonctionnement est volontairement tronquée alors que le résultat habituel de cette section est d'environ 800 000 € ce qui permet de remonter 400 000 € sur la section de fonctionnement et d'auto financer la section investissement pour le même montant. Elle présente le budget par chapitre sans rentrer dans le détail des comptes. La section de fonctionnement s'équilibrant à hauteur de 1 501 861,86 € soit : charges de personnel 500 000 €, les 19 623 € les autres charges de gestion courante pour 200 000 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, le tableau de présentation est demeuré annexé au présent procès-verbal.

Le Conseil est appelé à adopter ce budget.

Budget camping Le Paiserou : (document 3) Madame Marion COUDERC rappelle que cet ensemble est loué à l'association AAGAC sous forme d'un bail emphytéotique administratif, le loyer du bail nous permet d'équilibrer ce budget. Ce budget continue à vivre par le remboursement des emprunts précédents et l'amortissement des travaux réalisés par la collectivité avant signature de ce bail. Budget annexe voté hors taxes (la TVA n'apparaît pas sur ce budget).

Au niveau de la section d'exploitation :

Charges à caractère général : 5 000 € de crédits ouverts au cas où la collectivité devrait prendre en charge des travaux, virement vers la section d'investissements 7 457 €, amortissements des travaux 30 000 €, charges financières 3 350 €.

Recettes : amortissements des recettes 7457 €, loyer 40 000 € (loyer fixe + participation aux résultats). Ce budget ne devrait pas évoluer sur le budget définitif en avril prochain (à rajouter les résultats 2025)

Le Conseil municipal est invité à voter ce budget.

Ce budget est adopté à l'unanimité des 11 membres présents ou représentés.

Budget VVF : budget assujéti à la TVA même nomenclature comptable que le budget principal. Nous sommes quasiment à jour d'avoir réceptionné et soldé les lots de la dernière tranche de travaux. Nous devrions percevoir le solde de subventions après contrôle du marché public de la bonne réalisation de ces travaux. Pas de reprise des résultats. Il n'y aura pas de modifications majeures sur le budget d'avril. La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 385 600 €.

Dépenses de fonctionnement : remboursement des intérêts de la dette 50 000 €, virement à la section d'investissements 335 600 €. Problème évoqué sur la régularisation versement de l'avance à l'entreprise Pernat (10 000 €).

Investissements : capital de la dette remboursé 335 600 € subventions d'investissement 550 000 €.

Le Conseil municipal est invité à voter ce budget.

Ce budget est adopté à l'unanimité des 11 membres présents ou représentés.

Budget Mergieux : Budget existant mais non mouvementé. Déficit d'investissement à reporter vu le projet de faire renaître ce budget. Le fait de « réveiller » ce budget permet à la Commune de récupérer la TVA sur les travaux réalisés sur le site par la Commune.

Les projets d'investissement estimés : immobilisations corporelles 91 776 € (dont un report de clôture 7 223 €). Loyer prévu 9 000 € et subvention d'équilibre de la Commune pour 90 000 €.

Monsieur le Maire décline les différents chantiers de mises aux normes à conduire sur le site de Mergieux (travaux électriques, fosses).

Il est demandé à l'assemblée de voter ce budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents ou représentés.

Lotissement la Planquette 1 : Intérêt de garder ce budget « en vie » pour conserver une réserve foncière. Pas d'opération sur ce budget au cours de l'exercice. Voir à l'avenir s'il est opportun de clore ce budget.

Il est demandé à l'assemblée de voter ce budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents ou représentés.

Lotissement la Planquette 2 : Crédit de TVA sur ce budget de 360 € généré par le règlement d'une étude pour 1 800 € (montant trop minime pour demander remboursement). Monsieur le Maire précise que ce

Abstention(s) : 0

2/2026 : Vote du plafond de l'avance de trésorerie autorisée depuis le budget communal sur celui de l'assainissement

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Marion COUDERC rappelle que pour ce budget assainissement (présenté en HT) le produit des taxes collectées auprès des usagers doit couvrir les charges. Ce budget présente un déficit structurel très lourd généré par l'amortissement des travaux et ce malgré les efforts d'économie réalisées (personnel et dépenses d'entretien et de fluides).

Elle précise en outre que le conseiller au décideurs locaux demande au Conseil municipal de Najac de réduire ce déficit, par une subvention du budget principal au budget assainissement, ce dernier précise qu'il ne laissera pas passer un déficit de clôture aussi élevé (+ de 200 000 €) et qu'il demandera à la collectivité de prévoir cette subvention.

Les principaux postes de dépenses : charge à caractère général 65 000 €, charges de personnel 13 500 €, atténuation de produits 11 000 €, opération d'ordre entre sections 80 000 €.

Les principaux postes de recettes : dotation amortissement des subventions 36 448 €, vente de produits 101 200, autres produits de gestion courante 76 500 € ce budget devra être revu et voté lors de l'adoption du budget définitif en avril prochain en prévoyant une subvention du budget principal au budget d'assainissement.

Le Conseil est appelé à adopter ce budget primitif.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention(s) : 0

Abstention(s) : 0

6/2026 : Modification du RIFSEEP

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Pierre-Jean BARTHEYE explique le fonctionnement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Ce dispositif permet l'octroi de primes aux salariés de la fonction publique territoriales en fonction de critères définis par la loi.

Ce dispositif étant en vigueur dans notre Commune, il est proposé de l'étendre potentiellement à l'ensemble des salariés.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'extension de ce dispositif RIFSEEP.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

7/2026 : Subvention accordée par la Commune pour le transport scolaire pour l'année 2025-2026

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Laurence MILLIAT expose au Conseil la volonté pour la Commune de continuer à participer financièrement aux frais de transports scolaires pour les élèves de l'école habitant dans le département voisin du Tarn-et-Garonne.

Le règlement des transports de la Région pour l'Aveyron précise que pour être reconnu comme « ayant-droit », un élève doit fréquenter une école située sur la Commune du domicile parental ou à défaut le plus proche de ce domicile pour les élèves de classes maternelles et élémentaires, ce qui pose problème pour les enfants scolarisés à l'école de Najac mais résidant dans le département voisin du Tarn-et-Garonne.

Concernant les élèves de l'école de Najac domiciliés en Tarn-et-Garonne, les familles assurent elles-mêmes les transports.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le Conseil municipal a accordé chaque année par délibération une subvention à ces familles correspondant au même montant que celui qui est versé par la Commune à la Région pour chaque enfant domicilié et scolarisé à Najac. Pour l'année 2025-2026 ce montant est de 189,50€ pour les élèves demi-pensionnaires.

Madame MILLIAT propose de renouveler l'aide financière pour les élèves scolarisés à Najac et venant de Communes du Tarn-et-Garonne considérés par le règlement régional comme « non ayant droit » à hauteur de 189,50 € par enfant répondant à ces critères pour l'année 2025-2026.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur cette décision.

Pas de questions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

8/2026 : Participation aux frais de scolarité des enfants najacois en classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Laurence MILLIAT expose la demande de participation financière pour les frais de scolarité des enfants najacois scolarisés en classe ULIS à l'école Emilie de Rodat de Villefranche-de-Rouergue.

Considérant que la scolarisation de ces élèves en classe ULIS repose sur des besoins spécifiques, et que la Commune ne dispose pas de classe ULIS sur son territoire, Madame MILLIAT propose d'accorder cette subvention à l'école.

Concernant le montant, Madame MILLIAT propose de s'aligner sur le montant alloué à l'école de Najac par enfant scolarisé, soit 150,00 € par enfant.

Ceci exposé, Madame MILLIAT propose de verser une aide financière pour les élèves najacois scolarisés dans une classe ULIS, d'un montant de 150,00 € par enfant répondant à ces critères pour l'année 2025-2026. Cela concerne 2 enfants.

Le Maire complète en disant que cela semble évident de contribuer au même niveau que si les enfants étaient scolarisés à Najac.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur cette décision.

Pas de questions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

9/2026 : Définition des tarifs des entrées de la Maison du Gouverneur

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Monsieur Alain ANDRIEU présente les tarifs des entrées à la Maison du Gouverneur pour 2026. Il indique que ces tarifs concernent différents types de service et que le détail des tarifs a été communiqué à l'ensemble des conseillers en amont du Conseil.

Monsieur Jean-Régis SOUVIGNET demande des précisions sur les possibilités de privatisation de la Maison du Gouverneur.

Monsieur ANDRIEU indique qu'il s'agit de comités d'entreprises qui ont sollicité la Maison du Gouverneur.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

11/2026 : Tarifs des entrées de la piscine municipale à partir de 2026

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Laurence MILLIAT indique que l'ouverture de la piscine se prépare déjà, et que le vote des tarifs est important pour pouvoir répondre aux demandes de groupes déjà reçues.

Madame MILLIAT propose de ne pas modifier les tarifs par rapport à l'année précédente sauf pour les personnes en situation de handicap. La grille tarifaire précédente prévoyait la gratuité, y compris pour une personne accompagnatrice.

Face à des abus, il est proposé d'adopter un tarif réduit pour la personne en situation de handicap et son accompagnant, sur présentation d'un justificatif (carte mobilité inclusion avec la mention invalidité), soit 2 € pour les résidents de la Commune et 2,50 € hors Commune. Ces tarifs sont alignés avec les pratiques d'autres piscines. Un affichage sera fait à l'entrée de la piscine.

Monsieur le Maire demande si l'on a une idée de l'augmentation du nombre d'entrées. Madame MILLIAT indique que ces chiffres sont passés de 139 entrées en 2024 à 255 en 2025, 357 entrées gratuites en incluant les accompagnateurs.

Pas d'autre questions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

12/2026 : Approbation des rapports d'activités et de gestion de la SPL Ouest Aveyron Tourisme pour 2024

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Madame Suzanne DELERIS présente une synthèse du rapport d'activités et du rapport de gestion de la SPL pour 2024.

Bilan d'activité

La Commune est actionnaire du SPL.

L'année 2024 confirme le regain d'attractivité de notre destination. Selon les données enregistrées, 1 291 000 unités enregistrées et 3 271 000 excursions. La part de la clientèle atteint 21 % d'unités. La saison a été excellente.

Les offices de tourisme ont reçu 52 214 visiteurs, avec une petite baisse pour Najac qui sera rattrapée en 2025. La demande reste très orientée vers les visites culturelles, la randonnée et les animations locales.

Concernant les sites de visite, les résultats sont aussi exceptionnels, notamment grâce à la qualité de l'accueil, aux efforts de la communication et aux visites guidées.

Plusieurs chantiers majeurs ont marqué l'année :

- Le pôle de pleine nature,
- La modernisation de la galerie Jean-Marie PERIER et l'office de tourisme de Villeneuve,
- La mise en valeur des chemins et itinérances, le renforcement du balisage et de la randonnée.

Concernant la communication, la fréquentation du site internet a doublé depuis 2019-2021. Les ventes en lignes également. Les webcams et agendas sont très consultés. 140 000 documents ont été édités (guides, cartes flyers...) ainsi que le pass multisites tiré à 45 000 exemplaires.

Cette visibilité accrue contribue à installer la marque Bastides et Gorges de l'Aveyron comme une destination identifiée et attractive.

L'animation locale a été particulièrement active. Il existe plus de 200 prestataires actifs.

Concernant la taxe de séjour, 242 000 nuitées ont été déclarées, ce qui constitue une hausse de 14 % par rapport à 2023. Najac est en tête avec 77 000 nuitées.

Les retombées économiques ont été très significatives.

Les priorités sont de :

- Poursuivre la montée en gamme des équipements et de l'accueil,
- Développer l'itinérance douce,
- Finaliser la modernisation de nos infrastructures,
- Renforcer la synergie entre culture, patrimoine, gastronomie et pleine nature,
- Faire de l'Ouest Aveyron une destination de référence, attractive, durable et reconnue en Occitanie.

Bilan de gestion

Dans le budget 2022-2024 la SPL avait prévu des budgets déficitaires, financés sur ses fonds propres, avec un objectif de retour à l'équilibre en 2024. Non seulement ces objectifs ont été atteints, mais ils ont été dépassés. Les budgets des 3 années ont été excédentaires. En deux ans, le chiffre d'affaires de la SPL a augmenté de 50 %. Il représente aujourd'hui 23 % d'autofinancement, contre une moyenne nationale de 8 %.

Les charges de fonctionnement, boutique et personnel s'élèvent à 272 972 €. Les charges du personnel représentent 652 294 €.

Monsieur Jean-Régis SOUVIGNET indique que nous faisons plus de nuitées que la Polynésie française et 10 % de l'ensemble des nuitées d'Aveyron.

Pas de questions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X			X	
Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0															

Informations :

Urbanisme :

Pas de biens soumis à droit de préemption urbain.

Décisions du Maire :

Le 20/01/2026, décision concernant l'aménagement de l'immeuble La Peyrade. Lors de l'appel d'offres, sur les 13 lots, le lot n° 3 (couverture) n'a pas été pourvu. Nous avons démarché des entreprises, comme la réglementation nous y autorise. Nous avons réussi à obtenir deux devis et avons retenu le moins disant. Donc décision d'attribuer le marché de travaux à l'EURL VALENTIN sise à SAINTE-CROIX pour 13 555,00 € HT.

Fin de la séance de Conseil Municipal à 22h10.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

A Najac, le 19 février 2026.

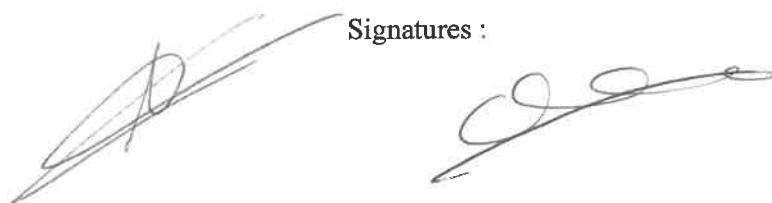
Les Secrétaires de séance

Mme Laurence MILLIAT
M. Jean Régis SOUVIGNET

Le Président de séance

M. Gilbert BLANC

Signatures :



Signature :



Présentation Budget Communal 2026

DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION FONCTIONNEMENT	Projet de BP		BP proposé	IMPUTATION FONCTIONNEMENT	Projet de BP		BP proposé
011 Charges à caractères général	565 481.86		565 481.86	013 Atténuation de charges	25 000.00		25 000.00
012 Charges de personnel	700 000.00		700 000.00	70 Produits des services	100 000.00		100 000.00
014 Atténuation de produits	19 623.00		19 623.00	73 Attributions compensations OAC	66 856.86		66 856.86
				731 Impôts et taxes (fiscalité locale)	500 000.00		500 000.00
65 Autres charges de gest° courante	200 000.00		200 000.00	74 Dotations et participations	610 000.00		610 000.00
66 Charges financières	3 000.00		3 000.00	75 Autres produits de gest° courante	175 000.00		175 000.00
67 Charges spécifiques	3 000.00		3 000.00	76 Produits financiers	5.00		5.00
68 dotation aux provisions	1 000.00		1 000.00	77 Produits exceptionnels	25 000.00		25 000.00
Dépenses réelles	1 492 104.86		1 492 104.86	Recettes réelles	1 501 861.86		1 501 861.86
023 Virement à la sect° d'invest.				042 Opérat° d'ordre entre sections			0.00
042 Opérations d'ordre entre sections	9 757.00		9 757.00	002 Report excédent fonct N-1			
002 Résultat reporté			0.00				
Total de l'exercice	1 501 861.86	0.00	1 501 861.86	Total de l'exercice	1 501 861.86	0.00	1 501 861.86
RESULTAT							

DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION INVESTISSEMENT	Projet de BP	RAR	BP proposé	IMPUTATION INVESTISSEMENT	Projet de BP	RAR	BP proposé
				024 cessions des immobilisations	110 000		110 000
10 Dotations fonds divers réserves	0		0				
20 Immo. incorporelles	60 000.00		60 000.00	13 Subventions d'invest. Reçues	285 374.00		285 374.00
204 Subv d'équipement versées	5 000.00		5 000.00				
21 Immo. corporelles	463 000.00		463 000.00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 882 869.00		1 882 869.00
Opération 259 Rénovation logements et bâtiments	80 000.00		80 000.00	10 Dotat°, fonds divers, réserves (-1068)	60 000.00		60 000.00
Opération 260 Maison de la Dîme	385 000.00	0.00	385 000.00				
Opération 261 Etage Maison de soins	10 000.00	0.00	10 000.00				
Opération 262 Rénovation Lapeyrade + SDF	840 000.00	0.00	840 000.00				
Opération Aménagement espaces publics	340 000.00	0.00	340 000.00				
Opération Magne (Hangar)	100 000.00		100 000.00	1068 Affectat° excédent fonct N-1			0.00
16 Remboursement d'emprunts + cautions	65 000.00		65 000.00				
Dépenses réelles	2 348 000.00		2 348 000.00	Recettes réelles	2 338 243.00	0.00	2 338 243.00
040 Opérations d'ordre entre sect°			0.00	021 Virement de la sect° de fonct.			
041 Opérations patrimoniales			0.00	040 Opérations d'ordre entre sect°	9 757.00		9 757.00
				041 Opérations patrimoniales			
001 report déficit invest N-1			0.00	001 Report excédent N-1	0.00		0.00
Total de l'exercice	2 348 000.00	0.00	2 348 000.00	Total de l'exercice	2 348 000.00	0.00	2 348 000.00
RESULTAT							

